

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2024-05 POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 19, RUE LÉTOURNEAU

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil prévue le 2 décembre 2024 à 20 h au Centre Amitié Témis situé au 3, rue Industrielle à Ville-Marie, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située au 19, rue Létourneau (lot 3 099 247 au cadastre du Québec) à Ville-Marie.

Cette demande de dérogation mineure consiste à corriger l'irrégularité suivante qui ne respecte pas les marges de recul prescrites par le règlement de zonage n° 458 :

- La position de la remise est située à une distance variant de 0,92 mètre à 0,86 mètre de la limite Ouest et devrait être à 1,0 mètre.

Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande. Celle-ci est disponible pour consultation au bureau temporaire de l'hôtel de ville situé au 22 D, rue Sainte-Anne, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 18 novembre 2024.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie et en l'affichant aux endroits requis le 18 novembre 2024 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 26 novembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 novembre 2024.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière